

L'initiative populaire en Suisse : mythe et réalité de la démocratie directe [Jean-Daniel Delley]

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1978)**

Heft 476

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le carrousel des initiatives populaires

Comment l'initiative populaire est-elle perçue dans la conscience politique des Suisses?

Quelques instantanés donnent des clichés contradictoires: — L'initiative est sans limite: c'est la démocratie du "tout est possible, si le peuple le veut" — Les initiatives échouent presque toujours; l'initiative c'est un défouloir - Il est rare qu'une initiative ne laisse pas de traces: ainsi Schwarzenbach exemptait du contingentement étranger le personnel soignant étranger; la législation actuelle est plus rigoureuse sur ce point (pas d'exemption!)... et pourtant Schwarzenbach fut battu — L'initiative est un fleuron de la démocratie suisse; le peuple a refusé de se doter de l'initiative législative; dans les communes vaudoise, n'existe pas le droit d'initiative. Etc.

En décrivant la réalité et le mythe de l'initiative, Jean-Daniel Delley s'est attaqué au sujet qui permet le mieux d'approcher le jeu politique suisse.

Sous la stabilité électorale, les partis calculant au centième les variations de leur représentation parlementaire, on découvre quelque chose de mobile. Là au moins, les cartes sont brassées.

Quatre clefs

Les clefs de lecture peuvent être diverses. Delley nous les propose successivement. Historique d'abord. Le droit d'initiative n'est accordé qu'en 1891. C'est l'aboutissement d'une offensive conservatrice, qui avait remporté un succès important dans sa lutte anti-radical, grâce à l'introduction, dans la Constitution de 1874, du référendum facultatif. Si l'initiative est peu utilisée d'emblée — les conservateurs sont entrés depuis lors au Conseil fédéral! — la gauche en fera, après la première

guerre mondiale, assez largement usage, suivie dès 1945 par des mouvements n'ayant pas accès aux centres de décisions.

Deuxième clef. Analyse des thèmes. J.-D. Delley a recensé de ce point de vue toutes les initiatives déposées depuis 1945.

Le tableau des demandes est intéressant:

- sécurité sociale: 11 initiatives
- problèmes de l'environnement: 11 initiatives
- fiscalité, finances: 10 initiatives
- défense nationale: 7 initiatives
- présence étrangère: 6 initiatives
- politique économique: 6 initiatives
- problème du travail: 5 initiatives
- logement: 3 initiatives
- divers (mais impliquant pour 8 d'entre elles une demande de participation populaire accrue au processus de décision): 13 initiatives.

Naturellement, il est possible de mener une analyse plus fine. Les initiatives pacifistes du type initiative Chevalier ou anti-arme atomique sont d'une époque, Schwarzenbach peut être situé très exactement, l'explosion des initiatives liées à l'environnement est, elle aussi, historiquement typée.

La troisième clef est celle des promoteurs. Patronat absent! L'Union syndicale suisse fait de l'initiative un usage modéré. Des groupes plus marginaux n'ont pas d'autres moyens d'expression. Mais là encore, une analyse plus fine est passionnante. Le Parti socialiste, par exemple, recourt souvent à l'initiative sous la pression d'un congrès décidé à exiger des actes. Un mouvement gauchiste peut voir dans l'initiative un moyen d'obliger l'Union syndicale ou les socialistes à se démarquer.

Une quatrième clef serait l'analyse des résultats obtenus par les initiatives. Formellement, ils sont très faibles. Une seule (sur 117) acceptée depuis 1945! Pratiquement, ils sont souvent sensibles: certaines initiatives "font bouger"; des échecs se révèlent malgré tout positifs; d'autres fois, le problème est considéré comme classé.

Mais Delley, au terme de son analyse minutieuse souligne à juste titre que le cercle des dirigeants politiques suisses est restreint, qu'il im-

plique une négociation constante, qu'il favorise les interactions. Dans cette perspective, l'initiative contribue à ouvrir un champ politique qui est étroit; elle permet l'intrusion d'autres acteurs, elle fait surgir de nouveaux thèmes, elle rend possibles des regroupements.

Enrichir le débat

En définitive, l'initiative permet à un petit nombre d'enrichir le débat démocratique; elle introduit cette "dose de diversité et d'anarchie que doit tolérer toute organisation sociale" et qui la stimule.

Il n'est dès lors pas inutile de savoir que le projet de nouvelle Constitution fédérale affaiblit totalement le droit d'initiative.

A. Gavillet

1) Jean-Daniel Delley. L'initiative populaire en Suisse. Mythe et réalité de la démocratie directe. Aux Editions de l'Age d'Homme.

Les initiatives déposées depuis 1945

Ci-dessous la liste (état au 31.12.1977) des initiatives déposées depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Explication de la dernière colonne:

	Dépôt	Votation ou retrait	Résultat
1. acceptée			
2. refusée			
3. retirée			
4. retirée, contre-projet accepté			
5. retirée, contre-projet refusé			
6. initiative et contre-projet refusés			
7. initiative refusée, contre-projet accepté			
8. nulle			
54. Retour à la démocratie directe	23. 7.46	11. 9.49	1
55. Retour à la démocratie directe	27. 7.46	24. 1.51	3
56. Imposition des entreprises publiques	21.10.46	8. 7.51	2
57. Garantie du pouvoir d'achat et du plein emploi	1. 9.49	15. 4.51	7
58. Impôt sur le chiffre d'affaires	4. 4.50	20. 4.52	2
59. Financement des armements et sauvegarde des conquêtes sociales	19.12.51	18. 5.52	2
60. Protection des sites	24. 2.53	5.12.54	2
61. Concessions pour l'utilisation des forces hydrauliques	24. 2.53	13. 5.56	2

62. Vote des dépenses par l'Assemblée fédérale	23. 9.53	30. 9.56	5
63. Contrôle de l'administration fédérale	23. 9.53	10. 2.55	3
64. Protection des locataires et des consommateurs	16. 2.54	13. 3.55	6
65. Réduction temporaire des dépenses militaires	2.12.54		8
66. Assurance-invalidité	1. 2.55	8.12.59	3
67. Abus de la puissance économique	3. 2.55	26. 1.58	2
68. Assurance-invalidité	24. 3.55	5.12.59	3
69. Semaine de 44 heures	14. 9.55	26.10.58	2
70. Réduction des impôts fédéraux	3.11.55	16. 5.58	3
71. Réduction des impôts fédéraux	14.12.55	21. 5.58	3
72. Amélioration du réseau routier	6. 2.56	6. 7.58	4
73. Limitation des dépenses militaires	17.10.56	7.12.56	3
74. Solidarité sociale et internationale	17.10.56	7.12.56	3
75. Sauvegarde du parc national	9. 4.58	15.12.59	3
76. Amélioration des rentes AVS	22.12.58	22. 8.61	3
77. Initiative législative fédérale	22.12.58	22.10.61	2
78. Interdiction des armes atomiques	29. 4.59	1. 4.62	2
79. Amélioration des rentes AVS	22. 5.59	13. 6.61	3
80. Référendum obligatoire en matière d'armement atomique	24. 7.59	26. 5.63	2
81. Réduction de la durée du travail	5. 4.60	4. 3.64	3
82. Amélioration des rentes AVS	21. 6.62	28. 6.65	3
83. Amélioration des rentes AVS	12. 7.62	10. 9.65	3
84. Réduction de l'impôt fédéral direct	27. 5.63	24.12.63	3
85. Spéculation foncière	10. 7.63	2. 7.67	2
86. Lutte contre l'alcoolisme	30.10.63	16.10.66	2
87. Pénétration étrangère	30. 6.65	20. 3.68	3
88. Amélioration des rentes AVS	25. 8.66	13.11.68	3
89. Droit au logement	11.10.67	27.10.70	2
90. Protection des eaux	27.10.67	24. 4.72	3
91. Emprise étrangère	20. 5.69	7. 6.70	2
92. Coordination scolaire	1.10.69	4. 3.73	2
93. Retraite populaire	2.12.69	3.12.72	7
94. Pensions populaires	18. 3.70	18. 2.74	3
95. Assurance-maladie	31. 3.70	2.12.74	6
96. Régime moderne de prévoyance	13. 4.70		3
97. Interdiction d'exportation d'armes	19.11.70	24. 9.72	2
98. Construction de logements	4. 2.71	5. 3.72	7
99. Bang supersonique	4. 3.71		3
100. Participation des travailleurs	25. 8.71	21. 3.76	6
101. Décriminalisation de l'avortement	1.12.71	26. 2.76	3
102. Création d'un service civil	12. 1.72	4.12.77	2
103. Assurance RC pour les véhicules à moteur et les cycles	11. 4.72	26. 9.76	2
104. Financement des études	10. 5.72	18. 6.75	3
105. Emprise étrangère	3.11.72	20.10.74	2
106. Référendum en matière de traités internationaux	20. 3.73	13. 3.77	7
107. Protection des locataires	30. 6.73	25. 9.77	6
108. Semaine de 40 heures	20.11.73	5.12.76	2

109. Développement des chemins et sentiers pédestres	21. 2.74		
110. Emprise étrangère	12. 3.74	13. 3.77	2
111. Limitation des naturalisations	15. 3.74	13. 3.77	2
112. Réforme fiscale	19. 3.74	21. 3.76	2
113. Lutte contre le renchérissement	21. 3.74	17. 5.76	3
114. Impôt sur la richesse	27. 6.74	4.12.77	2
115. Démocratie dans la construction des routes nationales	22. 7.74	26. 2.78	2
116. Contre la pollution atmosphérique	26. 9.74	25. 9.77	2
117. Abaissement de l'âge de la retraite	10. 4.75	26. 2.78	2
118. Lutte contre la vie chère	29. 5.75		8
119. Douze dimanches sans voiture	30. 5.75		
120. Contre le bruit des routes	10.11.75		
121. Solution du délai	22. 1.76	25. 9.77	2
122. Contre la publicité des produits nocifs	10. 4.76		
123. Contrôle démocratique des centrales nucléaires	20. 5.76		
124. Séparation de l'Eglise et de l'Etat	17. 9.76		
125. Egalité des droits entre hommes et femmes	15.12.76		

Malville : Paris, Genève et un chantier

« Parmi les conséquences probables sinon certaines de la société du plutonium figurent la concentration et l'hypertrophie de la puissance — dans tous les sens du mot —, l'extension au domaine civil de la pratique militaire du secret, justifiée par la vulnérabilité technologique et donc militaire de cette société, avec sa contrepartie inévitable: l'omniprésence policière. L'histoire pourtant brève de l'industrie nucléaire et la politique du fait accompli suivie par le gouvernement français dans le cas du projet Superphénix illustrent cette corrosion de la démocratie par la raison d'Etat. Sur le plan international enfin, le choix du plutonium signifie à terme une prolifération accélérée des armes de destruction massive et, dans l'immédiat, une altération importante de notre système de droits démocratiques et de libertés individuelles. Que reste-t-il en effet de ces valeurs s'il est loisible au gouvernement d'un pays menacer l'existence biologique non seulement de ses nationaux mais aussi des autres Européens en construisant une machine telle que Superphénix? »

L'« appel de Genève » lancé il y a quelques

jours à propos du surgénérateur de Creys-Malville sera-t-il entendu par les parlementaires européens auxquels il est adressé en priorité? Il faut espérer: il ne reste plus guère qu'une instance européenne (1) pour tenter de faire entendre efficacement à Paris une inquiétude, largement partagée dans le bassin rhodanien, mais jugée définitivement infondée par les responsables du programme nucléaire français si l'on en juge par les résultats des contacts franco-suisses menés jusqu'ici.

Sur le terrain, pendant ce temps, les comités Malville (le climat: « beaucoup de militants, un peu déprimés par le calme plat qui règne sur tous les fronts des luttes, comptaient sur un redémarrage de l'action à la rentrée; et il est vrai que sans ce redémarrage l'enlèvement d'une trop longue phase de méditation ») ne peuvent que constater l'avancement des travaux sur le chantier Creys-Malville. Quelques points de repère précis (le mieux est de se rendre sur place!):

1. l'immense halle de montage de la cuve, située au bord du Rhône près du réacteur, est terminée;
 2. le radier, socle du réacteur, est terminé; la salle des machines avance, ainsi que la construction du réacteur (trois immenses grues et trois ou quatre de dimension plus modeste surplombent l'endroit où se poursuivent ces travaux);
 3. les canalisations de rejet et de refroidissement (sur le site) ont été également menées à chef, ainsi qu'un ensemble de bâtiments, bureaux d'aménagement, réfectoires, petits ateliers, et le pylone météo, la centrale à béton, l'ouvrage de rejet (près du Rhône).
- Selon le planning officiel publié (voir « Superphénix », bulletin des comités Malville — adresse utile: Georges David, Le Poulet, 01680 Lhuis), les premiers essais du réacteur devraient avoir lieu fin 1980 début 1981...

1) Une intervention au niveau européen s'impose également au vu de la source des financements du projet (largement détaillée dans ces colonnes il y a des mois).